



AVIS
AUX CONTRIBUABLES

N° 410-2018/MFB/SG/DGI

Report des échéances de déclaration et paiement des impôts au 31 Mai

Impôts sur les Revenus ou IR, Impôt sur les revenus salariaux ou IRSA, TVA, Droit d'accises:

La Direction générale des impôts informe les contribuables que toutes les échéances de déclaration et de paiement d'impôts prévues au 15 Mai 2018 sont reportées au **Jeudi 31 Mai 2018** notamment pour les assujettis à l'Impôt sur les Revenus(IR) relatif à l'exercice 2017, à l'impôt sur les revenus salariaux et assimilés ou IRSA, à la TVA et au droit d'accises.

Impôt Synthétique ou IS :

Les contribuables soumis à l'Impôt Synthétique de toutes les Régions, réalisant au titre de l'exercice fiscal 2017 un chiffre d'affaires annuel moins de Ariary 20 millions, sont aussi tenus de s'acquitter de leurs obligations de déclaration et de paiement, au plus tard, le **Jeudi 31 Mai 2018**.

Il y a lieu de préciser que les contribuables, assujettis à l'IR ou à l'IS, opérant dans les activités de transport de marchandises ou de personnes sont concernés par le report de ces échéances fiscales. Les cartes fiscales délivrées au titre de 2017 restent encore valables jusqu'au 31 Mai 2018.

La Direction Générale des Impôts remercie déjà les contribuables de leur bienveillante attention.

Fait à Antananarivo, le

14 MAY 2018

Le Directeur Général des Impôts



RAZAFINDRAKOTO Iouri Garisse
Inspecteur des Impôts